

Avis adopté

Séance plénière du 24 septembre 2024

Impacts de l'intelligence artificielle : risques et opportunités pour l'environnement

Déclaration du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Lorsque l'on prend en compte l'impact environnemental d'une nouvelle technologie, il y a ce que l'on voit, ce que l'on peut actuellement mesurer et ce que l'on peut prédire mais il y a aussi ce que l'on ne peut pas anticiper. La longue histoire de l'arrivée de nouvelles technologies dans nos vies nous a souvent prouvé qu'il y a de nombreux usages et de nombreuses manières de se réapproprier ou de développer ces technologies, que l'on ne pouvait tout simplement pas prédire ou anticiper au moment de sa conception, que ce soit par la nature-même de ces usages ou par sa prolifération.

Prenons l'exemple de la pornographie. Qui aurait osé avancer à l'époque de la création d'Internet que les contenus à caractère sexuel explicite représenteraient aujourd'hui environ un tiers du trafic web mondial ?

Et permettez-moi de les qualifier, comme le fait très bien l'avis, de contenus de faible utilité sociale. Internet n'a pas été créé pour ça et pourtant les usagers ont su user de toute leur inventivité pour pomper une grande partie de ces flux pour ce type de produits. Un rapport du Sénat relevait même que "sur Internet, on dit souvent que "si quelque chose existe, il en existe également une version pornographique"". Rappelons-nous que l'IA ne regarde jamais devant, elle agit comme un miroir qui reproduit des normes culturelles sans participer à leur évolution.

Sans vouloir faire ici le procès d'Internet, je souhaitais pointer que s'il y a des usages de l'IA, que nous ignorons encore, il y a donc aussi des impacts environnementaux que l'on ne peut pas entièrement maîtriser en amont.

Comment dès lors, s'assurer que le développement des technologies d'intelligence artificielle ne se réduise pas à celui d'une nouvelle bombe écologique ? Mais comment faire aussi pour notre planète si l'on poursuit de manière incontrôlée ces modes de consommation illimités ?

- La commission a donc penché pour un pendant plus démocratique - nous reconnaissons bien le CESE : l'éducation. Nous saluons ainsi la préconisation 7 qui encourage une responsabilisation des usages par des campagnes d'information sur l'empreinte environnementale des IA et la mise en place de possibilités de déconnecter l'usage de l'IA et la collecte de données sur les applications. Elle va de pair avec la préconisation 5 sur l'exigence de transparence des entreprises sur la consommation des ressources et l'évaluation systématique des empreintes environnementales.

- Enfin, la maîtrise de l'impact environnemental des IA passera par le souci de durabilité qui doit être au cœur de la construction des infrastructures. A cet égard, la préconisation 6 pour engager une démarche d'éco-conception des équipements ainsi que les préconisations 8 et 9 et sur l'écoresponsabilité dans la construction des data centers proposent de véritables pistes de réduction de premier poste de consommation des ressources naturelles.

Nous remercions les rapporteurs et l'ensemble de la commission, pour ce premier travail du CESE sur l'intelligence artificielle, que nous sommes ravis de poursuivre dans les prochains mois, et **avons voté l'avis**.